



## Charte d'engagement : accueillant, accueilli, référent

Un réseau de familles et de communautés s'est mis en place sur la métropole lilloise pour tenter de répondre au besoin urgent d'hébergement temporaire pour des demandeurs d'asile en attente d'une autre solution.

Nous souhaitons que, pour les accueillis comme pour les accueillants, le séjour en famille ou en communauté soit une expérience heureuse. C'est pour cela que le réseau a adopté un mode de fonctionnement inspiré de ce qui se fait dans d'autres villes de France (notamment avec le réseau « Welcome JRS »).

Les demandeurs d'asile sont accueillis dans une famille ou une communauté qui leur offre une chambre pour une durée déterminée à l'avance, 1 mois, dans l'attente d'un hébergement public. Si à l'issue du mois ainsi passé, ce n'est pas le cas, un autre accueil est proposé par RAIL.

**La personne hébergée s'engage à faire les démarches nécessaires (bilan social, appel du 115...) à sa prise en charge en relais de RAIL par les pouvoirs publics.**

L'accueil RAIL n'est lié à aucune transaction financière, ni de la part de l'accueillant, ni de la part de l'accueilli. La seule prise en charge financière directement par l'association peut concerner des titres de transport au cas où la personne accueillie ne dispose pas de l'ADA et ne séjourne pas à Lille même.

La coordination du RAIL est assurée par 3 personnes référentes qui peuvent être contactées pour toute question concernant l'accueil et le suivi de la personne hébergée.

RAIL propose en outre aux accueillants des temps de rencontre et de soutien mutuel.

Lors de l'installation, la famille ou communauté discute entre autres :

- des rythmes de vie de la maison qui devront être respectés (horaires, utilisation des espaces communs...)
- du type de lien qu'elle souhaite entretenir avec l'accueilli pendant son séjour (participation aux repas, moments de partage...)
- de tout autre aspect de son séjour qu'elle estime important.

La mise en route d'un accueil engage ensemble la personne référente, l'accueillant et l'accueilli. Chacun, pour sa part, respectera la présente charte, avec les conditions particulières qui auront été précisées lors de l'entretien d'installation.

---

Accueilli :..... Hébergeur :.....  
Accueil du..... au.....

Fait à ....., le .....

L'accueillant,

L'accueilli,

La référente,